

Zeitschrift: Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare

Band: 28 (1977)

Rubrik: Valais

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

V A L A I S

L'arrêté du 17 juin 1922 concernant la réorganisation des archives communales et bourgeoises en Valais ne traite pas des archives d'entreprises, mais il stipule à l'art. 10: Les dépôts d'archives faits par des corporations, des familles ou des particuliers sont assimilés aux archives communales et jouissent des mêmes priviléges.

Les Archives de l'Etat du Valais recevraient donc en dépôt des archives d'entreprises si la demande en était faite, et à condition de disposer des locaux et du personnel nécessaire pour s'en occuper. Actuellement, beaucoup d'archives communales ou bourgeoises ont été confiées aux Archives de l'Etat du Valais, soit à titre définitif, soit en vue de classement et d'établissement d'un inventaire analytique. Ce travail n'est pas achevé pour l'ensemble du canton.

Nombre de familles ont également déposé leurs archives, mais en ce qui concerne les consortages, le nombre des déposants est encore très réduit. Nous regrettons de ne pouvoir systématiquement rechercher les archives, souvent dispersées chez de nombreux particuliers, des consortages d'alpages, de bisses, d'amélioration foncière, etc.

Le rétablissement d'inspecteurs des archives communales, supprimés en 1930 environ, ou la création de responsables des biens culturels dans nos communes, permettrait peut-être de susciter des versements d'archives, et en particulier d'archives d'entreprises industrielles ou commerciales.

Jusqu'ici, il semble que ce soient des raisons d'ordre fiscal, voire politique, qui se sont opposées au dépôt d'archives d'entreprises auprès des Archives de l'Etat du Valais. Ainsi, nous n'a-

vons jamais pu obtenir de dépôt d'archives d'anciennes banques locales disparues.

Il faut ajouter que les entreprises privées comprennent assez mal, jusqu'ici, l'intérêt d'avoir des archives organisées. C'est seulement lors de la célébration d'un centenaire qu'elles regrettent de n'avoir pas été plus prévoyantes.

Deux entreprises nous ont offert leurs archives: la Société pour l'exploitation des gorges du Durnand (12 pièces ou liasses de 1874 à 1932), et la Fonderie d'Ardon, dont ce qui restait de ses archives n'est pas encore classé de manière définitive. Récemment, nous avons tenté de prendre en charge ce que l'on pouvait récupérer des archives de la verrerie de Monthey, qui a cessé son exploitation à la fin de la dernière guerre mondiale. Partout on constate que des archives, souvent fort abondantes, sont malmenées et en grande partie détruites ou irrécupérables.

Nous avons tenté de persuader un responsable de l'introduction de nouvelles industries dans notre canton de constituer un minimum d'archives pour chaque entreprise. Le résultat de cette démarche n'a pas été très encourageant. Il reste à espérer que les grandes industries, dont l'introduction en Valais ne remonte guère qu'au début du XX^e siècle, de même que les grands centres banquaires ou commerciaux, auront su conserver une documentation suffisante en ce qui concerne leur activité en Valais.

Sur les débuts de petites industries en Valais, dès le XVIII^e siècle, on consultera utilement l'ouvrage de M. le chanoine Henri Michelet: Catalogue des manuscrits relatifs aux travaux de l'inventeur Isaac de Rivaz (1752-1828), dans Vallesia, t. XVII, 1962, pp. 227-317.

Le rôle des Archives cantonales, dans l'immédiat, semble devoir se limiter à encourager la constitution d'archives d'entreprises, et à provoquer, si la place le permet, le dépôt de telles archives dans nos locaux.